

« Le risque d'une recentralisation brutale et massive ... »

par **Philippe LAURENT**

Maire de Sceaux

Secrétaire général de l'Association des maires de France

Président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale

Que vous inspire globalement le projet du nouveau président de la République ?

S'agissant de l'organisation des pouvoirs publics en France, une certaine perplexité, qui pourrait évoluer vers une réelle inquiétude. Pour autant qu'on puisse connaître les priorités du nouveau président de la République, il est clair que cette préoccupation n'est pas au centre du projet. Par sa formation et son expérience, il ne semble pas considérer le monde local comme important et porteur de dynamiques. Il n'est pas le premier, mais ses prédécesseurs avaient, à des niveaux divers, exercé des mandats locaux. Ce n'est pas son cas. Il ne perçoit donc pas suffisamment le rôle de lien social des collectivités, et pas davantage, me semble-t-il, le rôle du service public de proximité qui structure le modèle français de société. Je crois aussi percevoir une méconnaissance et, partant, un manque de considération des corps intermédiaires, et, corrélativement, une conviction bien ancrée que seul l'Etat central est à même de faire évoluer le pays. Ceci est regrettable, et c'est aussi dommage.

Quels sont les avancées et les risques qu'il contient pour les collectivités ?

Je ne vois pas d'avancées explicites et explicitées. En revanche, je mesure les risques de déséquilibre financier que pourrait entraîner sa proposition concernant la taxe d'habitation. Et je constate avec regret que le concept même de décentralisation, après près de quarante années d'une réussite certaine (en terme de service rendu aux habitants et de développement des territoires), n'a pas réussi à pénétrer le coeur même de la haute administration. En clair, ce n'est pas devenu une donnée évidente et incontournable. Le risque, c'est donc une recentralisation brutale et massive, dont la conséquence serait immanquablement l'échec à terme de la tentative de rénovation politique.

Croyez-vous possible la conclusion d'un pacte Etat/collectivités tel qu'annoncé, c'est-à-dire négocié ? Pourquoi ?

Cette idée de « pacte » est une véritable arlésienne, annoncée par tous les candidats, à chaque élection, mais jamais mise en oeuvre. Pour négocier et conclure un pacte, il faut être au moins deux acteurs réciproquement reconnus à égalité dans leurs responsabilités, droits et devoirs. Ce n'est aujourd'hui pas le cas, car l'Etat central entretient avec soin une forme de complexe de supériorité qui lui interdit tout simplement de « faire confiance » aux autres acteurs publics du pays - ce qui au passage explique l'inflation normative. Nous aurons donc probablement « droit » comme d'habitude à une charte octroyée unilatéralement par le gouvernement – quel qu'il soit. S'il y avait une vraie volonté de « négocier », il n'y aurait pas

eu, par exemple, l'annonce sans aucune discussion préalable, ni évaluation sérieuse, de la suppression partielle de la taxe d'habitation !

Le candidat Macron avait promis des souplesses en termes de ressources humaines contre la baisse des dépenses de fonctionnement. Comment interprétez-vous cette proposition ?

Cette promesse illustre la méconnaissance profonde du monde local. Le statut n'est pas la cause principale de la hausse des dépenses de fonctionnement. Les dérégulations statutaires auraient plutôt pour effet d'augmenter les dépenses. Et si le statut protège l'agent, il protège aussi l'employeur. Quelles sont donc les marges de manœuvre pour un employeur dont la grande majorité des agents perçoit une rémunération comprise entre SMIC et SMIC + 20% ? Il faudrait donc que le candidat devenu président précise ce qu'il entend par « souplesse » ...

Y a-t-il suffisamment de marges en matière d'effectifs dans les collectivités pour envisager un tel scénario ?

Evidemment non. La véritable question est l'articulation entre stratégies financières et enjeux de management. C'est aux élus de se saisir de ce sujet, avec un choix clair que nous répétons depuis des années, en vain : le niveau du service public de proximité, garant du choix français de société qui en a fait l'organisateur principal des fonctions collectives, et le niveau de l'investissement public, garant de l'attractivité des territoires et donc de la croissance et de l'emploi.

Est-il possible de décorrélérer le point d'indice dans les trois versants de la fonction publique ? Derrière cette mesure, n'y a-t-il pas l'idée de la fin d'une fonction publique homogène ? Quelles en seraient les conséquences ?

Tout est toujours possible, même la fin du modèle français. Reste à savoir si c'est souhaitable et utile, et si c'est ce que veulent, au fond, les Français. La corrélation est le signe de l'unité statutaire et de l'égalité entre les trois fonctions publiques, qui permet aussi la mobilité entre elles. Il serait plus pertinent de négocier en amont les évolutions du point d'indice avec les employeurs locaux. La fin d'une fonction publique aux principes et valeurs communes aurait un coût majeur, car le statut demeure un garde-fou financier et interdit certaines dérives.

Est-il logique d'envisager des quotas de suppression de postes comme le propose E. Macron (avec moins 120 000, dont 70 000 dans la territoriale) ou encore les Républicains (moins 300 000), partenaire de votre parti, l'UDI, aux législatives, sans envisager la question des services publics ? Est-ce la bonne approche ?

Remarquez d'abord que la proposition programmatique LR/UDI a évolué, de – 500 000 à – 300 000 sur le quinquennat. Ce n'est pas rien ... Mes amis progressent donc dans le bon sens et je les y aide ! La diversité des propositions de réduction du nombre de fonctionnaires a été, en effet, un des points majeurs de la campagne électorale, avec un manque certain de cohérence et de réalisme (la preuve ...).

Les employeurs publics sont des gens responsables et conscients. Ils n'ont pas besoin de maître d'école qui leur explique ce qu'il faut faire (sans souvent le faire lui-même d'ailleurs). Ils doivent décider librement en fonction de la demande sociale, de leur conception du service public, de leur conviction de pouvoir changer les choses. Mais effectivement, tout dépend de la vision qu'on a de l'intérêt général et du périmètre des services publics. C'est la seule approche sérieuse.

D'un point de vue des finances locales, quels impacts aurait la suppression de la taxe d'habitation ?

La réponse est d'abord de principe. L'article 72 de la Constitution exige une « part déterminante » de ressources propres pour garantir l'autonomie financière et fiscale des collectivités. Mettre fin au respect de ce principe, déjà très malmené, serait périlleux pour l'autonomie locale.

Sur le fond, exonérer une part très importante de la population de toute contribution au financement des services qu'elle utilise semble à rebours de la volonté portée par le nouveau président de rendre chaque citoyen davantage acteur de l'intelligence collective.

Enfin, l'expérience (par exemple des dotations, qui ne sont rien d'autres que des compensations d'impôts supprimés !) nous a appris – malheureusement – qu'on ne pouvait pas réellement faire confiance au pouvoir central sur ce point au moins. La compensation annoncée sera peut-être intégrale la première année. Elle commencera à décliner dès la deuxième année. Chaque euro qui manquera, ce sera moins de places de crèches, moins de moyens pour les écoles et les clubs sportifs, moins de culture, moins d'accompagnement de nos seniors, moins d'accompagnement pour les artisans et les petites entreprises, moins de qualité de vie pour chacun, moins de bonheur pour tous.